Envoyé en préfecture le 16/02/2023 Reçu en préfecture le 17/02/2023

Affiché le

ID: 029-212900658-20230209-DEL_2023_02_02-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

FINISTERE

MAIRIE DE GOURLIZON

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOURLIZON

Séance du 9 février 2023

Nombre de membres		l'an deux mille vingt et deux, le premier décembre
En exercice	13	à 20h00 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,
Présents	11	régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
Votants	11	par la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la
		présidence de Madame Emmanuelle RASSENEUR, Maire.

Date de la convocation

3 février 2023

<u>Etaient présents</u>: Emmanuelle RASSENEUR — Olivier PORS — Loïc FLOCHLAY — Didier GOURRET — Adeline CARETTE — Jacques BISCH — Aurélien LE BERRE — Joël MONOT— Carole PIGEYRE — Didier GOURRET — Nathalie LAPART

Etaient absents: Geoffrey COLIN - Moktar BENHADJ

Didier GOURRET a été élu secrétaire de séance.

2023-02-02: VESTIAIRES – ATTRIBUTION DU LOT 4 MENUISERIES BOIS

Exposé:

La réalisation des vestiaires du stade Luc Flochlay a fait l'objet d'un marché sous forme de procédure adaptée, lancée le 2 mai 2022 sur la plateforme Mégalis. Nous avions reçu une réponse pour le lot 4 « Menuiseries bois », mais à un coût très nettement supérieur au montant prévu par le cabinet Jan (estimation : 8 718€ HT/ devis : 20 217.60€ HT). Nous avions alors évoqué la possibilité de gérer en interne (Mairie et bénévoles) l'aménagement intérieur des vestiaires. En effet, le lot 4 « Menuiseries bois » comprend les bancs, patères et étagères de la construction.

En ce qui concerne les blocs portes, le Cabinet Jan nous propose de valider la proposition de l'entreprise Le Berre-Bernard, attributaire du lot 3 « Charpente ». La proposition est de 1 935€ HT (cf. annexe 2).

Proposition:

Il est proposé au conseil municipal de valider la proposition de l'entreprise Le Berre-Bernard et d'autoriser Mme la Maire à signer les documents nécessaires à l'attribution du lot 3 « Menuiseries bois » et à l'exécution des travaux.

Envoyé en préfecture le 16/02/2023 Reçu en préfecture le 17/02/2023

Affiché le

ID: 029-212900658-20230209-DEL_2023_02_02-DE

Décision:

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Attribue le lot Menuiseries bois à l'entreprise LE BERRE BERNARD (Plonéour-Lanvern)
- Autorise Mme La Maire à signer l'offre de l'entreprise Le Berre Bernard ainsi que tout document nécessaire à l'exécution des travaux.

Le secrétaire de séance

Loïc FLOCHLAY

La maire

Emmanuelle RASSENEUR.

0.1-3